



DELIBERATION N°20140046 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION RHONE-ALPES - COLLEGE DES COMMUNES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, prévoit la création, dans chaque région, d'un conseil de discipline de recours composé à parité de représentants des collectivités locales et de représentants du personnel.

Les représentants des communes situées dans le ressort de ce conseil, sont choisis parmi les membres des conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants et parmi les maires des communes de moins de 20 000 habitants.

Pour les communes de plus de 20 000 habitants, les représentants des collectivités sont désignés par tirage au sort effectué par le président du conseil de discipline de recours sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.

A l'issue du renouvellement des conseils municipaux, le conseil de discipline de recours Rhône-Alpes n'étant plus susceptible d'être réuni dans sa composition antérieure, il doit être procédé à de nouvelles désignations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 9 abstentions,

DECIDE :

- **de procéder** à la désignation d'un membre de l'assemblée qui figurera sur cette liste.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, a été désignée :

- Mme Juliette Bernalier.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
Signé :

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014